



Droits de succession entre beau-père et enfant

Par **Véro87**, le **23/03/2009** à **17:35**

Bonjour,
J'ai un fils de 19 ans (qui porte mon nom) issu d'une première union et une fille de 8 ans que j'ai eu avec mon mari actuel.
Nous voulons qu'en cas de décès, nos deux enfants aient la même part.
Quelles démarches faut-il faire ?
Cordialement.

Par **Marion2**, le **23/03/2009** à **18:33**

Bonsoir,
L'idéal, serait que votre actuel mari reconnaisse votre fils (je pense que son père biologique ne l'a pas reconnu puisqu'il porte votre nom).
Cordialement.